



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

AGRI • NUMÉRO 064 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 15 juin 2017

—
Président

M. Pat Finnigan

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le jeudi 15 juin 2017

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.)): Je vous souhaite tous la bienvenue à cette réunion spéciale de notre comité. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous tenons aujourd'hui une séance d'information sur la situation de la diarrhée épidémique porcine (DEP) au Canada.

Je tiens à remercier nos témoins d'être des nôtres aujourd'hui malgré le court préavis. Je veux également souhaiter la bienvenue à quelques nouveaux membres au sein du comité. Nous avons M. Larry Maguire qui remplace M. Shipley, ainsi que M. Ted Falk qui remplace...

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Je suis seulement de passage.

Le président: D'accord, c'est bien. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Nous accueillons ce matin deux représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), M. Harpreet Kochhar, vétérinaire en chef du Canada et vice-président intérimaire, Opérations; et Mme Barbara Jordan, vice-présidente intérimaire, Direction générale des politiques et des programmes. Bienvenue à tous les deux.

Notre premier groupe de témoins sera complété par le représentant du Manitoba Pork Council, M. Andrew Dickson, directeur général. Bienvenue, monsieur Dickson, à cette séance de notre comité.

Nous allons débiter. Je vais vous demander de vous en tenir à un maximum de cinq minutes pour vos déclarations préliminaires, car je sais que les membres du comité ont beaucoup de questions à vous poser. Je vais me montrer indulgent, mais je vous serais reconnaissant de ne pas trop dépasser les cinq minutes. Je ne sais pas qui veut commencer.

Monsieur Kochhar, à vous la parole.

Dr Harpreet Kochhar (vétérinaire en chef du Canada et vice-président intérimaire, opérations, Agence canadienne d'inspection des aliments): Merci, monsieur le président. Bonjour à tous.

Je suis le docteur Harpreet Kochhar et je suis vice-président intérimaire des Opérations à l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Je suis également le vétérinaire en chef pour le Canada ainsi que le délégué du Canada auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale.

[Français]

Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à cette étude. J'aimerais expliquer le rôle de l'ACIA à l'égard de la diarrhée épidémique porcine.

L'ACIA est un organisme de réglementation à vocation scientifique qui veille à la santé des animaux, à la protection des végétaux

et à la salubrité des aliments. Par ses travaux, elle contribue à la santé et au bien-être des Canadiens tout en protégeant l'environnement et l'économie du Canada. Sa principale priorité est la santé et la sécurité des Canadiens.

[Traduction]

Permettez-moi d'abord de vous rassurer. Les systèmes de santé des animaux et de salubrité des aliments du Canada demeurent parmi les meilleurs au monde. La diarrhée épidémique porcine (DEP) ne constitue pas un risque pour la salubrité des aliments. Elle ne met pas en péril la santé humaine. Cette maladie peut toutefois limiter la production porcine. En effet, la DEP peut causer un nombre important de décès chez les très jeunes porcelets.

La DEP n'est pas une maladie à déclaration obligatoire ni une maladie réglementée au niveau fédéral au Canada. Elle est cependant réglementée dans certaines provinces, comme l'Alberta, la Saskatchewan, le Québec et l'Ontario, où les cas de DEP présumés sont déclarés aux autorités provinciales.

La DEP est habituellement transmise d'un cochon infecté à un autre. En plus du contact direct avec les animaux malades, le virus de la DEP peut se propager sur les vêtements des gens, leurs bottes, l'équipement et d'autres objets contaminés par les excréments d'animaux infectés. C'est pourquoi toute chose qui entre en contact avec un animal malade devrait être nettoyée et désinfectée à fond.

Le premier cas de DEP au Canada dans une ferme porcine a été confirmé par l'ACIA le 24 janvier 2014, en Ontario. De plus, des cas de DEP ont aussi été déclarés au Manitoba, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard. Après cette détection initiale de la DEP au Canada, l'ACIA a mobilisé les intervenants provinciaux et l'industrie et collaboré avec eux afin d'offrir le soutien technique, diagnostique et scientifique nécessaire.

Monsieur le président, il existe un vaccin pour le virus de la DEP. Pour aider l'industrie à répondre à la menace que représente la DEP, l'ACIA a commencé à délivrer des permis visant à autoriser les vétérinaires à importer ce vaccin pour utilisation dans les troupeaux de porcs canadiens depuis 2014. Les éleveurs de porcs qui souhaitent faire vacciner leurs troupeaux devraient donc communiquer avec leur vétérinaire. Sous la direction du vétérinaire en chef du Canada, l'ACIA mobilise régulièrement ses homologues provinciaux et les intervenants de l'industrie, et collabore avec eux afin de faciliter une approche coordonnée à l'égard de cette maladie.

Monsieur le président, quatre nouveaux cas de DEP ont été déclarés en Ontario en 2017. Cela porte à 103 le nombre total de cas dans cette province depuis l'écllosion initiale en 2014. Au Manitoba, on compte un total de 27 cas depuis l'écllosion de 2014, dont 18 ont été déclarés cette année.

Comme par le passé, le ministère de l'Agriculture du Manitoba est l'organisation responsable de l'intervention pour les cas les plus récents de DEP dans cette province. Il est appuyé par l'industrie du porc. Pour traiter les cas actuels, Agriculture Manitoba et le Manitoba Pork Council suivent leur protocole d'intervention habituel pour la DEP. L'ACIA joue un rôle de soutien actif. L'Agence surveille la situation de près et reste en contact avec le vétérinaire en chef du Manitoba.

L'ACIA est également responsable des négociations techniques et doit répondre aux demandes de renseignements de nos partenaires commerciaux internationaux en ce qui a trait à la DEP. C'est ainsi que nous pouvons conserver notre accès à ces marchés. L'ACIA exige actuellement que les camions de transport de porcs revenant d'endroits précis aux États-Unis soient nettoyés et désinfectés avant d'entrer au Canada. Cette exigence réduit les risques d'introduction de maladies porcines au Canada, y compris la DEP qui est très répandue aux États-Unis.

• (1110)

[Français]

Il est important de noter qu'en ce moment, il n'y a aucun lien confirmé entre les cas de DEP au Manitoba et les camions revenant des États-Unis. Nous comprenons que le Manitoba poursuit son enquête sur les sources potentielles d'infection.

[Traduction]

Des mesures de biosécurité suffisantes demeurent la première et meilleure ligne de défense pour les éleveurs de porcs afin de prévenir l'introduction et la propagation du virus de la DEP. L'ACIA continuera d'offrir du soutien technique, en plus de contribuer à la surveillance et au diagnostic, au besoin.

[Français]

Nous nous tournons aussi vers l'avenir. Nous voulons nous assurer d'avoir en place des protocoles de transport efficaces et efficaces pour protéger les animaux d'élevage.

Nous avons lancé les discussions sur les protocoles de transport pour protéger les animaux canadiens, en mettant l'accent sur le nettoyage des camions.

[Traduction]

Des représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments rencontreront leurs homologues de la province au cours des prochains mois afin de discuter de solutions possibles en ce qui a trait au nettoyage des camions qui traversent la frontière.

[Français]

Je vous remercie encore de cette occasion de vous donner un aperçu du rôle de l'ACIA concernant la diarrhée épidémique porcine.

[Traduction]

Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, Dr Kochhar.

C'était donc la déclaration de l'ACIA.

Monsieur Dickson, peut-être avez-vous des observations préliminaires à nous présenter.

M. Andrew Dickson (directeur général, Manitoba Pork Council): J'ai déjà remis une copie de mon exposé à votre greffier. Je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole devant le comité. Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir prendre le temps et la peine de nous rencontrer pour discuter avec nous de cette très grave maladie.

Je ne vais pas vous faire une lecture détaillée de mon mémoire, mais plutôt essayer de faire ressortir quelques faits saillants.

Je veux notamment insister sur un point que l'ACIA vient de soulever, comme elle l'avait déjà fait dans les médias, notamment. La diarrhée épidémique porcine est une maladie animale. Les êtres humains ne peuvent pas la contracter. Elle ne pose pas problème pour ce qui est de la salubrité alimentaire. Nous ne voulons pas que les gens pensent qu'ils devraient arrêter de manger des côtelettes de porc et d'autres produits semblables. C'est une maladie qui est surtout virulente pour les porcelets. Leur taux de mortalité se situe malheureusement entre 80 % et 100 %. Disons simplement que les bêtes touchées meurent de déshydratation après une diarrhée très sévère.

Les troupeaux canadiens n'ont à peu près pas été exposés à la maladie auparavant. Ils n'ont donc développé aucune immunité naturelle. Nous ne disposons pas d'antibiotiques ni de traitements particuliers. Une partie des bêtes touchées finissent donc par mourir, et nous devons nous occuper de celles qui sont malades. La plupart des porcs plus âgés s'en remettent. Nous sommes capables de les amener à un niveau de non-excrétion, ce qui nous permet de les vendre par la suite.

Le Manitoba est la porte d'entrée de l'Ouest canadien. Notre province peut compter sur quelque 340 000 truies. Nous produisons pas moins de 8 millions de porcs. Nous expédions quelque 3 millions aux États-Unis alors que ceux qui sont pleinement engraisés ici sont dirigés vers les abattoirs manitobains. Nous figurons parmi les grands employeurs de la province. Environ 13 000 personnes trouvent un gagne-pain dans ce secteur crucial pour notre économie.

La modernité de l'industrie fait également en sorte que nous sommes connectés directement, en raison de l'intégration, avec la Saskatchewan et l'Alberta. Si l'on examine la situation dans la perspective de l'Ouest canadien dans son ensemble, il y a actuellement la moitié du troupeau canadien qui pourrait être touchée par cette maladie. Étant donné que nous expédions tous ces nourains, notre industrie est également fortement intégrée au système américain de production porcine. Cette maladie est maintenant endémique au sud de la frontière.

Nous nous distinguons également des autres régions du pays du fait que nos porcheries sont beaucoup plus grandes que celles que vous allez trouver au Québec, mais surtout en Ontario. Ainsi, 80 % de nos truies sont logées dans 80 porcheries à peine. Ce sont donc de grands bâtiments. Cette caractéristique influe à différents égards sur la gestion de la maladie en raison des grandes quantités d'animaux qui peuvent être en déplacement d'un endroit à un autre.

Nous avons un système prévoyant trois types d'emplacements. On trouve ainsi des porcheries de truies, des nourriceries et des porcheries de finition. C'est une façon pour nous de limiter la propagation de la maladie.

En 2013, la maladie s'est répandue très rapidement aux États-Unis, au point de devenir endémique. Il y avait 300 nouveaux cas par semaine, ou quelque chose du genre. Ils ont perdu environ 10 millions de porcs. Personne ne sait combien exactement. Il y a eu d'importantes répercussions au niveau de leur production et du prix sur le marché. On a connu une pénurie de porcs.

Au Manitoba, nous avons déjà alors entrepris une mise à niveau complète des mécanismes de biosécurité de nos installations. Parallèlement à cet effort, tous nos producteurs ont suivi une formation approfondie. Nous avons bénéficié pour ce faire d'une assistance spéciale du gouvernement fédéral et de la province via des programmes de soutien. De son côté, notre industrie s'est attachée à améliorer différents éléments comme les postes de lavage. Nous avons maintenant des installations de lavage des remorques détaillées de taille commerciale qui sont de loin supérieures à tout ce qui se fait ailleurs en Amérique du Nord.

Lorsqu'il a vu cette maladie poindre à l'horizon, notre conseil a décidé de tout mettre en oeuvre pour empêcher sa propagation au Manitoba et pouvoir éradiquer toute maladie semblable. Nous n'avons ménagé aucun effort. Nous avons eu 10 cas entre 2014 et 2016, et nous avons pu empêcher qu'il y ait propagation. Neuf de ces cas sont maintenant réglés, et l'autre est sur le point de l'être.

Malheureusement, depuis le début de mai 2017... Il y a en fait deux cas qui se sont ajoutés ce matin, ce qui porte le total à 22. Dans toutes ces situations, ce sont de grandes exploitations porcines qui sont touchées. Il peut s'agir par exemple de quelque 5 000 truies et de grandes nourriceries ayant une capacité de 20 000 porcelets.

Dans notre mémoire, je décris les mesures que nous avons prises. Elles n'ont rien d'agréable, et sont très pénibles pour les employés. Nous nous heurtons à différents problèmes dans nos efforts pour limiter la propagation de la maladie, l'éradiquer et la prévenir. Il y a des équipes spécialisées qui s'occupent du lavage. La maladie nous oblige à avoir d'autres équipes chargées de l'épandage du fumier. Pour les 22 cas actuellement recensés, il faut compter quelque 60 millions de gallons de fumier liquide qui sera contaminé et que nous devons épandre comme fertilisant sur nos terres. Nous devons le faire en évitant la propagation vers d'autres fermes.

Quand on y réfléchit bien, il suffirait d'un dé à coudre rempli de liquide contaminé pour infecter l'ensemble du troupeau de l'Ouest canadien. Nous avons donc quelques problèmes à régler. Heureusement, la maladie va perdre de sa vigueur avec le temps. Avec un peu de chance, les choses vont finir par se replacer dans les porcheries, les bêtes vont cesser leurs excréments et nous allons pouvoir nous en sortir.

• (1115)

Par ailleurs, nous avons une centaine de remorques par semaine qui transitent via le port d'entrée d'Emerson pour amener des porcs aux États-Unis.

En 2014, nous avons réalisé un projet pilote spécialement à cette fin. Ces remorques étaient marquées à la frontière à leur retour des États-Unis et devaient ensuite passer par ces nouveaux postes de lavage modernes où nous voulions les désinfecter pour empêcher toute contamination en provenance de l'étranger.

C'est un peu comme si ces remorques étaient des petits morceaux du Canada qui traversaient la frontière pour se rendre dans une ferme américaine. À destination, on fait sortir les porcs par une rampe les menant dans le parc d'engraissement, et les portes sont refermées. Nous nous assurons qu'aucun élément pouvant permettre la propagation de maladies puissent nous arriver des États-Unis via ces remorques. Nous veillons à protéger la remorque — ce petit morceau du Canada — pour lui faire traverser la frontière et la nettoyer du côté canadien où il nous est possible de limiter la propagation.

Comme je le disais, la maladie est endémique aux États-Unis. Tous les postes de lavage sont infectés. Il n'y a pas là-bas de processus de certification. Nous avons rencontré leurs vétérinaires

d'État et nous savons qu'il n'y a notamment pas de réglementation applicable pour leurs postes de lavage.

C'est quelque chose que nous pouvons faire au Manitoba. Nous avons l'autorité réglementaire pour mettre en oeuvre un programme d'octroi de licences aux camionneurs dignes de confiance. Nous pouvons également accréditer ces postes de lavage.

Comme on vient de vous l'indiquer, nous espérons pouvoir trouver des pistes de solution de concert avec l'ACIA. Je veux souligner à nouveau que nous sommes la porte d'entrée de l'Ouest canadien. Dans les autres provinces, la Saskatchewan et l'Alberta, on s'inquiète beaucoup de la situation chez nous. J'ai d'ailleurs fait le point à ce sujet avec mes homologues à Edmonton pas plus tard que lundi, et je peux vous assurer qu'ils comptent sur nous pour limiter la propagation de cette maladie et l'éradiquer.

Le président: Monsieur Dickson, si vous pouviez conclure, nous aurons beaucoup de questions à vous poser, et vous pourrez sans doute...

M. Andrew Dickson: En fin de compte, nous avons besoin de l'assistance de l'ACIA pour que le bureau du vétérinaire en chef puisse compter sur l'aide technique nécessaire et du personnel supplémentaire.

Nous devons pouvoir offrir un soutien financier aux producteurs pour le nettoyage. Les coûts de ce nettoyage peuvent atteindre 200 000 \$ par exploitation. Il serait bon qu'un palier de gouvernement puisse nous offrir de l'aide dans ce dossier, notamment pour les équipes dont nous avons besoin pour le lavage et l'épandage du fumier.

Il y a des préoccupations à plus long terme comme les moyens à prendre pour isoler les parcs de groupage, l'aide financière à apporter aux producteurs qui ont subi des pertes d'exploitation et l'assouplissement de la réglementation.

Mais je veux revenir à la mesure que j'estime la plus importante. Pouvons-nous intervenir en misant sur le programme de certification des camionneurs de manière à faire en sorte que la maladie ne puisse pas entrer au Canada? Nous pourrions alors servir de modèle pour le reste du pays.

Le président: Merci beaucoup pour vos observations préliminaires.

Nous passons maintenant aux questions des membres du comité en débutant avec M. Anderson pour les six premières minutes.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le président, je vais laisser une partie de mon temps à M. Maguire.

Je veux d'abord souligner que notre comité a bien su conjuguer ses efforts. Nous avons ainsi pu nous pencher sur certains problèmes qui ont été mis au jour. Je veux simplement faire valoir que les membres du comité ont fort bien réagi en se montrant déterminés à entendre des témoignages lorsque la situation l'exigeait.

Pour la tuberculose bovine, nous avons eu droit à une réponse du gouvernement parce que nous avons tenu des audiences. Dans ce cas-ci, le ministre a répondu même avant que nous nous réunissions. Nous espérons pouvoir compter sur quelque chose de plus senti encore au fur et à mesure que nous approfondirons la question.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Maguire et M. Falk qui sont de notre côté pour la séance d'aujourd'hui. Comme tous les deux ont un intérêt tout à fait personnel pour cet enjeu, je vais laisser le reste de mon temps à M. Maguire.

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Merci beaucoup, monsieur Anderson, et merci, monsieur le président, d'avoir permis la tenue de cette réunion d'urgence. Je suis reconnaissant aux membres du comité d'avoir bien voulu se prêter à cet exercice. C'est un enjeu primordial, non seulement pour le sud-est du Manitoba qui est actuellement touché, mais aussi pour l'ensemble du Canada.

Nous avons heureusement été en mesure de limiter la propagation de la maladie dans les autres secteurs du pays où elle s'est manifestée, mais il nous faut agir rapidement pour faire le nécessaire dans ce dossier. Je tiens d'ailleurs à remercier l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le Manitoba Pork Council pour leurs témoignages de ce matin.

Merci beaucoup.

Il y a une question que je me pose, monsieur Kochhar, à la suite de l'un de vos commentaires. Vous avez indiqué qu'aucun élément scientifique ne permet d'établir que les camions qui reviennent au Canada en provenance des États-Unis sont à l'origine de la propagation de la maladie. À quoi donc serait attribuable selon vous la situation que nous vivons actuellement?

• (1120)

Dr Harpreet Kochhar: Monsieur le président, comme je l'indiquais dans mes observations préliminaires, l'écllosion de la maladie peut être attribuable à de nombreux facteurs. Le transport par camion en est un. Il peut aussi y avoir le déplacement des animaux, des failles au chapitre de la biosécurité ainsi que les déplacements de personnes et d'équipement. Les modes de transmission possibles sont donc multiples.

Il n'y a pas de champs d'enquête précis qui pourraient permettre de déterminer la manière dont la maladie a fait son apparition au Manitoba et la façon dont elle continue de se manifester. Comme je l'ai souligné, mon bureau s'efforce d'aider le gouvernement manitobain à mettre de l'ordre dans tout cela.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les gens du gouvernement, et nous leur offrons du soutien technique. Nous effectuons ainsi des tests sur des aliments du bétail et d'autres échantillons. Nous leur fournissons en outre les services d'experts en épidémiologie pour les aider à tirer les choses au clair. C'est le genre de situation où il faut considérer tous les éléments de l'équation et essayer de reconstituer le tout pour voir qu'est-ce qui s'est passé exactement. Est-ce que ce sont les mesures de biosécurité qui n'ont pas été respectées ou est-ce que c'est le transport par remorques qui est à l'origine du problème?

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Merci beaucoup.

Vous avez mentionné différents facteurs possibles. Il pourrait être très utile d'en éliminer un. J'ai l'impression que nous devrions rétablir le protocole en usage au Manitoba pour le nettoyage des remorques, c'est-à-dire qu'elles étaient scellées au retour et lavées dès que possible au Manitoba.

J'aime bien l'analogie utilisée par M. Dickson qui parlait de ces petits morceaux de Canada qui s'en vont aux États-Unis, déchargent des porcs et rentrent au pays. Il est bien évident que nous pouvons exercer un contrôle à cet égard. D'après ce que je puis comprendre, il n'existe aucune réglementation sur le nettoyage des camions du côté américain, et nous procédons à ce nettoyage dans un pays qui est contaminé.

Pourquoi ne ramenons-nous pas ces camions scellés au Canada pour les laver ici même le plus près possible de la frontière? J'aimerais que vous nous disiez tous les deux ce que vous en pensez. Il faut remettre en application le protocole tout au moins jusqu'à ce

que... Ce serait un facteur que l'on pourrait éliminer. Pouvez-vous nous aider à y voir plus clair?

Dr Harpreet Kochhar: Je vais répondre, monsieur le président.

Je dois d'abord préciser que nous avons été exemptés provisoirement de l'application du Règlement sur la santé des animaux, ce qui nous a permis d'évaluer le lavage des camions aux États-Unis. Est-il inefficace et contribue-t-il à propager la maladie? Les données scientifiques nous indiquent que nous sommes en présence d'un virus très fragile. S'il est exposé à une température de 60 °C, il cesse d'être infectieux.

En lavant les remorques à l'eau chaude et en utilisant un désinfectant, on peut être absolument sûr que le virus va être presque complètement éliminé. Le risque nul n'existe pas, monsieur le président, mais les menaces de contamination sont considérablement réduites.

Ce protocole a été mis en place en vertu d'une exemption. Nous avons réévalué la situation et communiqué les données scientifiques pertinentes. En octobre 2015, nous avons ainsi pu indiquer que nous étions en mesure d'évoluer lentement vers une situation permettant une mise en oeuvre dans un délai de six mois. En mai 2016, le protocole a cessé complètement de s'appliquer.

Si l'on examine la situation actuelle, je ne crois pas qu'aucun facteur particulier ressorte. Nous poursuivons nos analyses épidémiologiques pour déterminer s'il existe un lien entre le nettoyage des remorques de transport et l'apparition de la maladie au Manitoba.

C'est ce que l'on peut constater jusqu'à maintenant.

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Si on devait de nouveau mettre en place le protocole, combien de temps cela nous prendrait-il?

Mme Barbara Jordan (vice-présidente intérimaire, Direction générale des politiques et des programmes, Agence canadienne d'inspection des aliments): Nous pourrions le faire très rapidement. La réglementation relative au nettoyage et à la désinfection des camions à la frontière nous permet de réduire les risques au maximum dans les meilleurs délais possible. Les règlements en vigueur exigent que les transporteurs se présentent à la frontière avec des camions propres.

Nous pourrions agir rapidement, mais nous devons avant tout nous assurer qu'un tel changement ne va pas avoir d'incidence sur notre gestion des risques.

• (1125)

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Avez-vous besoin de la signature du ministre pour le faire?

Le président: Merci, madame Jordan.

Merci, monsieur Maguire. Malheureusement, votre temps est écoulé.

Monsieur Longfield, vous disposez de six minutes.

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, monsieur Maguire, d'avoir porté cette question à notre attention et aussi de représenter vos concitoyens du Manitoba. Je suis moi-même un ancien Manitobain; je me suis installé en Ontario il y a 25 ans, alors je m'intéresse beaucoup aux enjeux qui touchent ces deux provinces.

Est-ce le MAAARO qui gère l'écllosion du virus en Ontario, là où on a décelé le plus grand nombre de cas? Les leçons qu'on a pu tirer en Ontario peuvent-elles être appliquées au Manitoba? Quel est le rôle de l'ACIA à l'égard des différentes mesures qui sont prises à l'échelle provinciale pour lutter contre cette maladie?

Dr Harpreet Kochhar: Monsieur le président, l'Ontario a recensé un total de 103 cas, dont seulement 4 en 2017. La province gère cette maladie par l'entremise du MAAARO et de l'industrie porcine de l'Ontario. On suit des protocoles de biosécurité très rigoureux qui sont dirigés par l'industrie. On a élaboré des normes et des lignes directrices nationales en matière de biosécurité, et on s'en sert pour contrôler et enrayer la maladie. Je dirais que 80 à 90 % des fermes qui ont été infectées au début par la diarrhée épidémique porcine sont maintenant exemptes du virus. On fait des progrès.

Le Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef, dont je fais partie en tant que médecin vétérinaire en chef pour le Canada, communique les leçons apprises en s'assurant qu'elles sont bien extrapolées dans un autre contexte provincial.

M. Lloyd Longfield: Merci.

N'empêche que s'il y a des pratiques exemplaires, l'ACIA n'a pas compétence sur la mise en oeuvre provinciale. Vous transmettez l'information, et ensuite, c'est la province qui décide, n'est-ce pas?

Dr Harpreet Kochhar: Monsieur le président, nous continuons d'affirmer que ce n'est pas une maladie à déclaration obligatoire à l'échelle fédérale. Les provinces jouent un rôle de premier plan, de concert avec l'industrie porcine. Chose certaine, nous demeurerons constamment en contact avec elles et nous leur offrirons notre soutien sous quelque forme que ce soit pour nous assurer de bien maîtriser la situation.

M. Lloyd Longfield: Merci.

Monsieur Dickson, en ce qui concerne Maple Leaf à Brandon — et Maple Leaf mène des activités en Ontario —, quel rôle l'entreprise a-t-elle joué dans le cadre des consultations qui se déroulent en ce moment?

M. Andrew Dickson: Maple Leaf gère également des exploitations agricoles au Manitoba, alors elle occupe une place importante au sein de l'industrie. Elle siège au sein de notre conseil d'administration, et nous nous consultons régulièrement. Il s'agit d'une industrie fortement intégrée. Vous entendrez aujourd'hui les représentants d'HyLife vous dire comment ils s'y prennent pour lutter contre cette maladie. Il en va de même pour Maple Leaf. Heureusement, pour l'instant, il n'y a pas beaucoup de porcheries qui sont infectées. Évidemment, ils s'inquiètent des répercussions. Le nombre important de décès chez les porcelets aura certainement une incidence sur la capacité de transformation de l'usine à Brandon, et c'est la même chose pour les usines à... OlyWest a des usines en Alberta. Ils redoutent eux aussi la situation et craignent qu'à un certain moment, on commence à perdre des porcelets.

D'après ce que je comprends, en Ontario — et je n'ai peut-être pas été clair là-dessus —, lorsqu'on signale un cas, habituellement, il y a plus d'une porcherie qui est touchée. Un cas peut se rapporter à deux ou trois porcheries, ou à une seule, selon le type de système. Au Manitoba, chaque porcherie correspond à un cas distinct, étant donné leur grande taille.

Il faut également tenir compte de la structure de l'industrie en Ontario. On a maintenant des installations qui comportent trois sites, mais on trouve encore un grand nombre d'exploitations de naissance-engraissement, ce qui fait en sorte de réduire les mouvements au sein du système. On n'a pas les mêmes infrastructures en place pour le

nettoyage des camions et ainsi de suite que dans l'Ouest du Canada. L'approche est différente.

M. Lloyd Longfield: Il y a deux choses qui me viennent à l'esprit. Tout d'abord, l'an dernier, nous avons eu des vaches qui étaient atteintes de tuberculose bovine en Alberta, et notre Comité a réagi très rapidement, alors nous adoptons la même approche ici. Ensuite, je considère que cela pourrait être un enjeu commercial; nous songeons aux vaches et à la fièvre aphteuse.

Est-ce que cela pourrait devenir un obstacle au commerce, si nous devons cesser d'expédier des porcs aux États-Unis, et nuire aux producteurs de porc canadiens?

● (1130)

Dr Harpreet Kochhar: Monsieur le président, sachez que la DEP est l'une des maladies qui se répand également en Europe, en Asie et aux États-Unis. Lorsque nous avons détecté la maladie en 2014, nous avons cessé la reproduction chez 95 % de nos porcs d'élevage. Nous avons reconquis tous les marchés après avoir prouvé que nos normes de biosécurité étaient très élevées et que l'industrie avait pris ce problème très au sérieux en prenant toutes les mesures nécessaires, et après avoir tenu une foule de négociations. Nous avons donc pu maintenir ces marchés. Étant donné que la DEP ne pose aucun risque pour la salubrité des aliments ni pour la santé humaine, pour l'instant, il ne devrait y avoir aucune incidence sur le commerce.

M. Lloyd Longfield: Est-ce que vous croyez qu'on maîtrise bien la situation? Est-ce qu'on gère bien la crise? Où en sommes-nous exactement?

Dr Harpreet Kochhar: Monsieur le président, selon la façon dont elle s'est répandue dans le sud du pays et aux États-Unis, cette maladie est endémique. Selon mon opinion professionnelle, la meilleure façon de lutter contre cette maladie est d'essayer de la gérer et de l'enrayer tranquillement, mais il faudra déployer beaucoup d'efforts, se serrer les coudes, maintenir la biosécurité et s'assurer qu'il n'y a aucune brèche ni aucune autre mesure transmissible qui peut nuire à la population porcine.

Le président: Merci, messieurs Kochhar et Longfield.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Brosseau pour six minutes.

Mme Ruth Ellen Brosseau (Berthier—Maskinongé, NPD): Merci, monsieur le président.

J'aimerais tout d'abord remercier les témoins de nous faire part de leur expertise sur cet enjeu important. Je suis ravie que le Comité se penche sur cette question avant la pause estivale.

Monsieur Kochhar, j'aimerais que vous me donniez quelques précisions. À l'échelon fédéral, le virus de la DEP n'est pas catégorisé comme maladie à déclaration obligatoire ni à notification immédiate. Est-ce parce que c'est une maladie qui ne touche pas la santé humaine?

Dr Harpreet Kochhar: La décision de déclarer ou non des maladies dépend de nombreux facteurs. Il faut déterminer si cela entraîne de lourdes pertes économiques, ou s'il s'agit d'un zoonose ou d'une maladie qui pourrait avoir de graves répercussions sur la viabilité de l'industrie et des Canadiens.

Il y a une liste de maladies à déclaration obligatoire qui a été établie par l'Organisation mondiale de la santé animale, l'OIE, que nous sommes tenus de respecter. Le Canada fait partie des 181 membres de l'organisation et doit déclarer ces maladies et prendre les mesures qui s'imposent.

Cependant, pour ce qui est des maladies à déclaration obligatoire au niveau provincial, les provinces peuvent se servir de ces données à des fins statistiques ou à des fins de gestion. La situation peut être différente pour les maladies à déclaration obligatoire à l'échelle nationale.

Mme Ruth Ellen Brosseau: En vertu de l'OIE, la PED n'est pas une maladie à déclaration obligatoire...

Dr Harpreet Kochhar: En effet.

Mme Ruth Ellen Brosseau: Nous savons qu'en mai 2016, l'ACIA a éliminé le protocole d'urgence pour le nettoyage des camions, et nous savons que ce protocole avait été mis en place pour obliger les Américains à désinfecter leurs camions transportant des porcs avant d'entrer au Canada.

Ce protocole a été aboli. Nous avons abordé les différences qui existent entre notre processus de nettoyage au Canada et ce qui se fait aux États-Unis.

Comment pourrait-on instaurer un nouveau protocole? Je crois qu'à ce stade-ci, il serait important d'aller de l'avant et de mettre en oeuvre ce protocole rapidement. Quel est le processus? Est-ce que le ministre doit intervenir?

Dr Harpreet Kochhar: Monsieur le président, comme l'a mentionné plus tôt le ministre, il a demandé aux fonctionnaires de l'ACIA de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement manitobain et l'industrie pour amorcer le dialogue sur certains aspects du programme, qui pourraient s'apparenter à des mesures qui ont été prises par le passé.

Barbara, aviez-vous quelque chose à ajouter?

• (1135)

Mme Barbara Jordan: J'aimerais simplement apporter une précision concernant le protocole qui était en place. On avait instauré un protocole d'urgence pour remédier à un problème précis qui se posait à certains points d'entrée. Il s'agissait de l'utilisation de l'eau recyclée. Mon collègue en a déjà parlé.

Parmi les préoccupations soulevées, on se demandait si la réglementation qui était en vigueur à la frontière avait eu comme effet imprévu de propager le virus. Un scientifique s'est penché là-dessus, et nous avons pu conclure que ce n'était pas le cas. Par conséquent, nous avons maintenant en place des règlements qui visent à gérer la maladie le plus tôt possible dans la chaîne.

Pourrions-nous apporter un changement rapidement? Oui. Je pense que nous devons cerner et comprendre les enjeux puis prendre une décision en nous fondant sur des données scientifiques quant aux mesures qui s'imposent.

Je ne voudrais pas donner l'impression que nous retournons à un protocole qui existait auparavant pour une différente raison. Je tenais à le préciser.

Mme Ruth Ellen Brosseau: Monsieur Dickson, je me demandais si vous pouviez nous dire quelques mots à ce sujet et peut-être même formuler des recommandations. Il est important de tenir cette réunion, mais j'espère qu'à la fin, nous aurons des recommandations à l'intention du ministre et du gouvernement sur la façon d'améliorer la situation et d'agir.

M. Andrew Dickson: J'ai participé directement à la mise sur pied du projet pilote des camionneurs fiables. Il ne s'agit pas de savoir si l'eau avait atteint les 60 °C et si on a utilisé des désinfectants, et ainsi de suite. La réalité aux États-Unis est que lorsqu'un camionneur arrive à une station de lavage, il n'a aucune idée si l'eau est à une température de 60 ou de 20 °C et s'il utilise la bonne quantité de

désinfectant. Son camion se trouve à côté d'autres remorques, et il n'a pas la moindre idée de la norme à laquelle il doit se conformer.

J'ai parlé à des gens de Des Moines, dans l'Iowa, et je sais que lorsque les camions arrivent, les camionneurs utilisent un tuyau d'arrosage et ne font que rincer le fumier puis reprennent la route. À la même station, les remorques sont censées être nettoyées avec de l'eau à 60 °C.

Il n'y a personne qui s'en occupe. C'est laissé à l'industrie du nettoyage aux États-Unis. Nous devons faire mieux. La seule façon d'y parvenir est d'embaucher des inspecteurs aux stations de nettoyage au Canada, là où nous pouvons contrôler le processus adéquatement. Nous devons miser sur l'approche scientifique.

Il y a des représentants de l'ACIA qui sont venus visiter nos stations l'été dernier pour voir ce qui se passait. Notre conseil est plus que prêt à prendre des mesures. Nous pouvons mettre en place des règlements régissant ces stations de nettoyage. Toutefois, cela ne devrait pas s'appliquer uniquement au Manitoba. Il faudrait prendre des mesures dans d'autres provinces également, non seulement au Manitoba, mais aussi en Ontario, au Québec, en Saskatchewan ou en Alberta.

Le président: Merci, monsieur Dickson.

Merci, madame Brosseau.

Monsieur Drouin, vous avez six minutes.

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je tiens également à remercier MM. Maguire et Anderson d'avoir porté cette question à l'attention du Comité. Il s'agit d'un enjeu important.

Monsieur Dickson, notre Comité vient de terminer une étude sur les barrières commerciales non tarifaires, et on propose d'harmoniser quelques-uns de nos règlements. Dans le cadre des négociations entourant l'ALENA, ne craignez-vous pas que les États-Unis répliquent quelque chose, par exemple si vous demandez une station de nettoyage supplémentaire... Je suppose que vous avez tenté la chose en 2014 et que cela s'est avéré efficace.

M. Andrew Dickson: Ces mesures ne visent que les remorques qui se rendent dans des fermes aux États-Unis. Les remorques qui vont dans des abattoirs ont seulement besoin d'être grattées. Elles ne doivent pas nécessairement être nettoyées ou désinfectées, mais un bon grattage s'impose. La plupart des exploitations commerciales vont les nettoyer de toute façon à leur retour au Manitoba. Pour celles qui se rendent dans des fermes, on a décidé que les États-Unis n'allaient pas réglementer quoi que ce soit. Nous avons parlé aux vétérinaires. Ils ne vont prendre aucune mesure; et c'est leur façon de faire. Ils ont une différente approche pour ce qui est de gérer la maladie aux États-Unis.

La seule chose, c'est que nous ne voulons pas que ces maladies infectent nos troupeaux, parce que cela pourrait porter atteinte à notre productivité, ce qui procurerait un avantage concurrentiel aux États-Unis. L'Iowa est l'endroit où les coûts de production sont les moins élevés dans le monde, avec 45 millions de porcs — plus que la production totale du Canada — dans un seul État. Nous expédions des porcelets dans cet État parce qu'il en importe 30 millions à lui seul. Nous sommes directement intégrés, alors nous devons avoir un certain contrôle sur ce qui revient à la frontière.

L'Ontario fait la même chose. Elle expédie des porcs prêts à l'abattage aux États-Unis, et aussi des porcelets.

• (1140)

M. Francis Drouin: Je présume qu'avec la DEP qui sévit actuellement, les États-Unis assument simplement les pertes. Si vous dites que c'est une question de productivité, j'imagine qu'ils ne font qu'accepter les pertes.

M. Andrew Dickson: Eh bien, les choses changent. Les grandes exploitations aux États-Unis se rendent compte qu'on peut contrôler cela — elles voient ce que le Manitoba et le Canada ont fait —, alors elles essaient d'établir leurs propres stations de nettoyage et leurs propres systèmes. Cependant, on parle d'environ 220 000 truies. Smithfield compte plus d'un million de truies, soit plus que la production canadienne totale. Je n'en suis pas tout à fait certain, mais apparemment, Smithfield veut essayer d'éradiquer cette maladie de son troupeau. Pour ce faire, elle devra établir ses propres stations de nettoyage et avoir ses propres camions et vétérinaires. Elle devra minimiser les déplacements, confiner la maladie et l'enrayer puis empêcher qu'elle se propage à nouveau.

Les États-Unis semblent se diriger, lentement mais sûrement, dans la voie que nous essayons de suivre.

M. Francis Drouin: D'accord.

Madame Jordan, à la fin des questions de M. Maguire, vous avez dit que vous ne vouliez pas remplacer... Vous sembliez faire allusion au fait que si nous établissons des stations de nettoyage supplémentaires au Canada et qu'il y a des règlements déjà en place, mais vous n'avez pas terminé votre phrase...

Mme Barbara Jordan: Ce que j'essayais de dire, c'est que nous avons des exigences selon lesquelles les camions doivent être propres lorsqu'ils arrivent à la frontière. Nous nous engageons à tenir des discussions avec la province du Manitoba et les représentants de l'industrie pour nous assurer que les mesures en vigueur permettent de gérer efficacement les risques. Il y a quelques années, on nous avait présenté un scénario. Nous avons entrepris des démarches très rapidement pour examiner la situation et confirmer la validité de l'exigence voulant que les camionneurs se présentent à la frontière avec un camion propre. Lorsque nous avons pu le faire, nous avons éliminé le scénario temporaire. S'il y a d'autres problèmes qui se posent, nous serons ravis d'en discuter de nouveau avec eux. Nous travaillerons en collaboration, mais nous voulons nous assurer d'avoir en place des mesures de protection adéquates.

Lorsqu'on parle des mesures de protection pour la santé des animaux, évidemment, on parle de la DEP. Cependant, il faut également tenir compte des autres maladies très graves qui sévissent aux États-Unis et dans d'autres pays comme le Mexique. Nous voulons être en mesure de gérer efficacement ces maladies. Comme vous le savez, ces maladies peuvent coûter très cher si elles se répandent au Canada. La DEP fait rage actuellement au pays, mais il y a d'autres maladies très graves qui infectent les divers troupeaux aux États-Unis et au Mexique et qui ne sont pas encore arrivées ici, alors nous voulons nous assurer... avant d'apporter des changements...

M. Francis Drouin: Comment s'assure-t-on de la propreté des remorques à la frontière? M. Dickson dit que les pratiques des États-Unis diffèrent des nôtres. Leurs remorques doivent effectivement être propres, mais est-ce vraiment le cas? Comment les inspectons-nous?

Dr Harpreet Kochhar: En vertu de la Loi sur la santé des animaux et de ses règlements, les agents des services frontaliers sont

les agents de première ligne qui sont formés. On leur a donné tous les outils nécessaires pour inspecter les remorques qui entrent au pays.

Elles doivent être d'une propreté apparente, ce qui signifie également qu'il n'y a pas de déjections animales, de saleté ou de matières organiques qui traînent ou qui dégoulinent. De plus, pendant les mois d'hiver, par exemple, les remorques doivent aussi être grattées pour que la désinfection ou le nettoyage qui a été fait soit bien visible. D'une certaine façon, ces agents sont notre personnel d'inspection désigné à la frontière et ils s'assurent que les camions sont propres à leur retour.

S'ils jugent qu'un camion n'est pas propre ou qu'une remorque n'est pas désinfectée, ils peuvent soit refiler le dossier aux gens de l'ACIA, qui viendront faire une évaluation, soit faire faire demi-tour au conducteur pour que la remorque soit désinfectée.

• (1145)

Le président: Merci, docteur Kochhar.

C'est maintenant au tour de Mme Lockhart, pour six minutes.

Mme Alaina Lockhart (Fundy Royal, Lib.): Merci, monsieur le président; et merci à chaque témoin d'être ici.

Monsieur Dickson, vous avez entendu des précisions sur la direction que l'ACIA souhaite prendre. Qu'en pensez-vous? S'agit-il des bonnes mesures à prendre à ce stade-ci? Recommanderiez-vous autre chose?

M. Andrew Dickson: Nous avons eu de nombreuses discussions avec l'ACIA, et c'est ce que nous continuerons de faire jusqu'à ce que nous trouvions une façon d'essayer de résoudre cette question.

Je signale que les remorques doivent être d'une propreté apparente. Cela ne signifie pas qu'un échantillon a été prélevé à la recherche de maladie, entre autres choses. On n'est pas tenu de le faire. Au Manitoba, toutes les personnes que je rencontre — et ils sont majoritairement dans l'industrie — nettoient les remorques de nouveau. Nous ne pouvons pas leur faire confiance.

À une certaine période de l'époque victorienne, les médecins ne se lavaient jamais les mains. Savez-vous ce que cela signifie? Ils faisaient des opérations après avoir manipulé des cadavres. Leurs mains semblaient propres, mais ce n'était pas une très bonne idée.

C'est le même problème avec les remorques. Nous les dirigeons vers les stations de lavage pour qu'elles soient nettoyées convenablement avec de l'eau chaude et propre, et désinfectées par du personnel formé pour accomplir ce genre de tâches.

Je suis certain que nous pouvons trouver un arrangement avec l'ACIA. La loi proprement dite pose des problèmes, tout comme les règlements. Nous en sommes pleinement conscients. Je suis toutefois persuadé que nous pouvons trouver une solution.

Mme Alaina Lockhart: Je vous remercie de ces explications. Je n'avais certainement pas l'intention de vous dresser les uns contre les autres. Ce n'est pas productif. Ce que je cherchais à savoir, c'est si nous sommes sur la bonne voie et si des conversations ont lieu régulièrement. Je pense que vous avez éclairci ce point.

Dans votre déclaration, docteur Kochhar, vous avez dit que l'ACIA continuera de contribuer à la surveillance, à l'établissement de diagnostics et au soutien technique lorsque c'est nécessaire. Qu'est-ce que cela signifie? Quelles sont les mesures à prendre à cette fin?

Dr Harpreet Kochhar: Merci. Je vais peut-être donner quelques précisions à ce sujet.

Il faut entre autres déterminer quel genre d'expertise est nécessaire. Dans ces enquêtes très complexes, nous devons compiler toute l'information. L'ACIA compte parmi ses rangs des épidémiologistes vétérinaires, des personnes qui peuvent se pencher sur la question de la surveillance et effectuer la modélisation, s'occuper de ce genre d'expertises. Nous avons offert ces services au gouvernement du Manitoba. Le bureau du vétérinaire en chef de la province communique avec nous, et c'est ce que nous faisons.

Par ailleurs, il y a la question du diagnostic. Nous avons à notre disposition des tests de confirmation pour déceler le virus de la diarrhée épidémique porcine à la suite d'un écouvillonnage. Nous continuons d'offrir nos services de laboratoire sur place à Winnipeg, au Manitoba. Nous pouvons donc offrir ces services. De plus, on a mentionné plus tôt que selon les médias, en Ontario, c'était lié aux aliments du bétail: le plasma séché par atomisation. Le Manitoba nous a également demandé notre aide pour formuler un diagnostic concernant cet aspect particulier de l'analyse des aliments du bétail. Nous avons fourni les échantillons et nous procédons à leur analyse dans d'autres laboratoires. C'est une analyse très pointue. Il y a un volet pour lequel nous avons la capacité et l'expertise nécessaires, et c'est ce que nous offrons.

Nous avons très clairement indiqué au ministère de l'Agriculture du Manitoba ainsi qu'au bureau du vétérinaire en chef de la province que nous sommes toujours à leur disposition chaque fois qu'ils ont besoin de nos conseils en matière de soins vétérinaires, d'inspections ou de diagnostics. Nous sommes à leur disposition 24 heures sur 24 pour leur offrir ces services.

Mme Alaina Lockhart: Bien, merci.

Je ne me souviens pas exactement de la personne qui l'a mentionné, mais il y a également eu des cas à l'Île-du-Prince-Édouard, n'est-ce pas? Quelles sont les ressources disponibles dans cette province pour gérer la situation?

Dr Harpreet Kochhar: Monsieur le président, il n'y a eu qu'un seul cas de diarrhée épidémique porcine à l'Île-du-Prince-Édouard, et c'était en 2014. Il n'y en a pas eu d'autres depuis. La première ferme touchée est arrivée au point où les résultats d'analyse sont négatifs.

Mme Alaina Lockhart: Très bien, merci.

Je passe d'une chose à l'autre. Désolée.

Vous avez dit que des services de laboratoire étaient offerts pour effectuer des analyses. Est-ce rapide? Quels sont les délais d'exécution? Si ces services étaient demandés, à partir de quel moment seraient-ils offerts?

• (1150)

Dr Harpreet Kochhar: Nous avons une très bonne relation. Il y a aussi le Réseau canadien des travailleurs des laboratoires de santé animale, dont nos pendants provinciaux font partie. Pour effectuer le test diagnostique de la diarrhée épidémique porcine, les services des laboratoires de l'ACIA ne sont pas nécessaires. De nombreux autres laboratoires peuvent s'en occuper. Par contre, pour ce qui est des tests de précision ou des cas où le volume est trop important, si nous pouvons prêter main-forte, c'est exactement comme nous l'avons dit,

à savoir que nous pourrions offrir ces services en tout temps chaque fois que c'est nécessaire.

Mme Alaina Lockhart: Je vois, merci.

Le président: Merci, monsieur Lockhart.

Nous allons maintenant entendre M. Anderson, pour six minutes.

M. David Anderson: Merci, monsieur le président.

Le coeur du problème n'est-il pas l'emplacement des stations de lavage? L'industrie veut que les stations soient plus loin de la frontière, dans des endroits pratiques. L'ACIA insiste pour dire que cela doit être fait. Avant qu'une remorque traverse la frontière, il doit être établi qu'elle est propre. Est-ce là le coeur du problème? Vu de l'extérieur, il semble y avoir une solution simple, mais dites-moi ce qu'il en est. Je vous donne la chance de tirer les choses au clair à propos de toute cette question.

M. Andrew Dickson: Pour nous, le problème, c'est que les stations de lavage américaines ne sont pas réglementées. Nous ne savons pas vraiment si elles peuvent offrir les bons...

M. David Anderson: Je comprends. Que voulez-vous? Quelle est la solution?

M. Andrew Dickson: Ce que nous aimerions, c'est que les remorques soient scellées à la frontière, afin qu'elles ne soient pas lavées et nettoyées aux États-Unis à leur retour, mais plutôt au Canada dans des stations de lavage autorisées que nous faisons inspecter par des vétérinaires.

M. David Anderson: À quelle distance de la frontière vous attendez-vous à ce que ces stations se trouvent?

M. Andrew Dickson: Nous sommes en train de rédiger un règlement pour contrôler cet aspect de la question, et ce serait la station de lavage la plus proche possible du point d'entrée. Il y aurait un minimum d'heures prévues et ce genre de choses. C'est là que les camions devront se rendre, nulle part ailleurs, pas à des fermes, par exemple. Ceux qui s'écartent du chemin subiront de lourdes sanctions.

M. David Anderson: Bien. Le fait que vous ne serez pas en mesure de réaliser une supervision assez poussée pour vous assurer que c'est fait en tout temps est-il ce qui préoccupe l'ACIA dans ce dossier? Qu'est-ce qui vous fait dire que c'est une proposition déraisonnable?

Mme Barbara Jordan: Je dirais que nous voulons vraiment entendre parler du programme et de la participation.

M. David Anderson: Vous en avez entendu parler. Cela remonte à trois ans. Pourquoi ne serait-ce pas fait cet été?

Mme Barbara Jordan: Nous menons actuellement des discussions avec l'industrie et les provinces, en ce moment même.

M. David Anderson: Je vois. Je viens tout juste de regarder les chiffres. Vous avez eu quatre cas en 2014 au Manitoba, et un en 2015. Vous avez mis en place un protocole, ce qui a pratiquement mis un terme aux cas. Il y en a eu quatre nouveaux en 2016 après la modification du protocole. Nous en avons maintenant 22 en 2017. Dr Kochhar a dit que nous ne pouvons pas établir de lien direct ou définitif avec les remorques, mais M. Maguire a fait remarquer que nous pouvons éliminer une des choses qui semblent être une cause probable dans ce cas-ci. Nous avons maintenant 17 installations ou plus qui sont contaminées. Quels sont les points communs ici? Il est probablement très facile de les cerner. Lorsqu'on tient compte du personnel, du transport et des installations de chargement, il y a probablement un ou deux de ces aspects qui entrent en ligne de compte. Je ne comprends pas pourquoi on n'arrive pas à régler la question. Qu'il s'agisse de rapprocher ces installations de la frontière et d'en construire une sur place, ou d'accommoder... Nous avons les systèmes GPS. Nous avons toutes sortes de moyens de suivre la trace des gens si c'est nécessaire ces jours-ci. Pourquoi ne pouvons-nous pas le faire pour protéger cette industrie, car la perte sera énorme?

Dr Harpreet Kochhar: Monsieur le président, si je peux me permettre, je vais également éclaircir ce point. Tout de suite après avoir instauré le protocole provisoire, il y a encore eu environ huit cas par la suite et jusqu'à ce qu'il soit retiré. Il y a donc également eu des cas entre les deux. Pendant la période où il a été retiré, entre mai 2016 et mai 2017, il n'y en a eu aucun. Vous aurez peut-être la gentillesse de me permettre d'exprimer une opinion de professionnel ou d'expert à ce sujet. C'est un virus qui survit mieux pendant les mois d'hiver. Il est très déroutant pour les autres scientifiques et les autres vétérinaires de l'examiner dans cette optique, en sachant que dans les températures plus chaudes... J'ai déjà mentionné que c'est un virus fragile; c'est ainsi au mois de mai. Il n'y a donc pas de lien direct, monsieur le président, auquel nous pouvons faire allusion en ce qui a trait au transport, ainsi qu'aux cas qui surviennent.

M. David Anderson: Vous avez toutefois passé une partie de la journée à nous dire comment vous devez éliminer le virus au Canada, et les Américains progressent à cet égard. De toute évidence, il y a des manières pour nous de s'y prendre. Je ne comprends pas, compte tenu de la discussion, pourquoi nous nous engageons dans la mauvaise voie, et pourquoi la situation d'une industrie est de plus en plus incertaine à défaut de trouver une solution rapide au problème.

Je suis heureux que le ministre ait dit hier que nous allons au moins nous parler à partir de maintenant, mais nous devons en faire plus. Si c'est grâce au Comité qui demande une audience, c'est bien, mais nous devons trouver rapidement des solutions. La situation s'aggrave rapidement, et si cela signifie qu'il faut forcer des gens à conduire leur remorque à une station de lavage pour les faire laver à deux reprises, je m'en fiche, mais vous devez prendre certaines mesures, entre vous, pour protéger cette industrie.

• (1155)

Dr Harpreet Kochhar: Monsieur le président, comme ma collègue, Barbara, l'a fait remarquer, nous avons des discussions en cours avec le ministère de l'Agriculture du Manitoba, ainsi qu'avec l'industrie.

Nous avons déjà un groupe de travail transfrontalier avec l'industrie ainsi que tous les vétérinaires en chef et les autres organisations pour examiner le problème dans une optique plus large. Nous demeurons déterminés à travailler avec l'industrie et le ministère de l'Agriculture du Manitoba pour trouver un règlement à l'amiable.

M. David Anderson: Pouvez-vous me parler du vaccin? Vous avez dit que depuis 2014, les vétérinaires sont autorisés à importer le vaccin. J'ai cru comprendre qu'il est en quantité très limitée. Pouvez-vous nous en parler un peu?

Dr Harpreet Kochhar: Monsieur le président, ce vaccin a fait l'objet d'une autorisation d'urgence. En temps normal, la procédure consiste à évaluer l'innocuité, l'efficacité et l'efficacité d'un vaccin. Toutefois, compte tenu de l'intensité de la situation, les produits biologiques à usage vétérinaire de l'ACIA ont fait l'objet d'une autorisation provisoire d'urgence.

Le vaccin est à la disposition des vétérinaires et des producteurs qui décident de s'en servir. Cela dépend du moment où la commande est passée et où le fabricant le fournit.

Comme il ne s'agit que d'une approbation d'urgence, il n'est généralement pas disponible sur le marché, mais à la moindre demande, le fournisseur nous a assuré qu'il serait en mesure de nous le procurer.

Le président: Je remercie les témoins. La discussion à ce sujet a été très instructive.

Je remercie M. Dickson, Mme Jordan et Dr Kochhar de leur comparution.

Avant que vous partiez, je m'excuse auprès de M. Maloney. Vous ne vous êtes pas fait beaucoup entendre, et je ne vous ai pas remercié de votre présence. Merci d'être ici.

Je souhaite maintenant la bienvenue à M...

M. Raj Grewal (Brampton-Est, Lib.): Vous pouvez m'appeler l'honorable Navdeep Singh Bains ou l'honorable Harjit Singh Sajjan.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Nous allons faire une pause de quelques minutes pour passer au prochain groupe de témoins, et nous allons ensuite commencer la deuxième heure de la séance.

Merci.

• (1155)

(Pause)

• (1205)

Le président: Je vous souhaite encore une fois la bienvenue.

Nous allons passer aux témoins de notre deuxième heure de délibérations sur la diarrhée épidémique porcine au Canada. Par vidéoconférence, nous accueillons M. Greg Douglas, qui est vice-président, Protection des animaux, aux Aliments Maple Leaf inc. Bienvenue, monsieur Douglas.

Nous accueillons également Quintin Pearce, qui est directeur général à P. Quintaine & Son Ltd. Bienvenue M. Quintin.

Nous avons également parmi nous Claude Vielfaure, le président d'HyLife Limited. Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Vielfaure.

Enfin, nous accueillons M. Bill Rempel, directeur de l'exploitation à Steve's Livestock Transport.

Bienvenue à tous. Nous allons vous accorder environ cinq minutes chacun pour faire une déclaration liminaire, si vous le souhaitez, et nous passerons ensuite aux questions.

Nous pouvons commencer par la vidéoconférence, monsieur Douglas, si vous avez une déclaration liminaire.

M. Greg Douglas (vice-président, Protection des animaux, Aliments Maple Leaf inc.): Certainement, je peux commencer.

Encore une fois, je m'appelle Greg Douglas. Je suis vice-président de la protection des animaux chez Aliments Maple Leaf. De même, j'étais le vétérinaire en chef de l'Ontario au moment de l'écllosion du premier cas de DEP au Canada, en 2014. C'est également moi qui étais vétérinaire en chef de la Saskatchewan pendant la crise du H1N1, en 2009.

Aliments Maple Leaf est la plus grande société productrice de protéines animales au Canada. La production porcine est prédominante dans l'Ouest canadien. Au Manitoba, on compte plus de 200 porcheries. Nous possédons 1,5 million de porcs et en transformons près de 4 millions chaque année au Canada. La biosécurité, la santé animale, la salubrité des aliments, notre santé économique et notre situation commerciale sont autant d'éléments importants pour Maple Leaf.

À l'époque où j'étais vétérinaire en chef de l'Ontario, j'ai observé, pour avoir travaillé en étroite collaboration avec l'ACIA et le Bureau du vétérinaire en chef du Canada, un manque de collaboration, de communication et de transparence dans la gestion de l'écllosion. L'information n'est pas transmise rapidement. Le gouvernement fédéral n'est pas aussi présent qu'il le devrait. J'ai trouvé encourageant d'entendre le Dr Harpreet parler de soutien épidémiologique, de soutien en matière d'analyse et de ressources pour assurer la biosécurité, mais ce n'est pas suffisant.

Cette maladie, la DEP, mériterait d'être une maladie réglementée au Canada selon la plupart des critères. L'OIE estime que le Canada comme les États-Unis devraient déclarer tout cas de DEP aux autorités mondiales, et les autres pays avec qui nous faisons affaire nous demandent un état de la situation concernant la DEP. Bref, l'argument selon lequel il s'agirait essentiellement d'une maladie réglementée à l'échelle provinciale n'est pas nécessairement très bon.

Les propos d'Andrew Dickson m'encouragent. Je pense qu'on constate au Manitoba que les producteurs ne font assez attention à la biosécurité, au nettoyage et à la désinfection, à toutes les mesures proactives qu'ils peuvent prendre pour éviter la propagation de la maladie lorsque vient le temps de déplacer des animaux. La seule façon de nous en sortir consiste à suivre l'exemple de l'Ontario. Nous avons tenu de nombreuses assemblées publiques, avons favorisé les communications entre les producteurs, leur avons fourni du soutien technique et des ressources en matière de biosécurité et d'information. Nous avons travaillé en collaboration avec nos transformateurs pour que les animaux sains puissent toujours être transformés. Il sera fondamental que nous travaillions ensemble.

À ce jour, les vaccins ne semblent pas efficaces. Il y a de nouvelles formules qui pourraient sortir sous peu, et je suis content d'entendre le Dr Kochhar nous parler de l'accès à ces vaccins. Il sera essentiel, au cours des prochains mois, de travailler ensemble, de déployer un plus grand nombre de ressources humaines comme financières et de mobiliser tout le monde davantage si nous voulons gagner cette maladie de vitesse. Comme M. Dickson l'a souligné, les enjeux sont grands en vue de l'automne et de l'hiver 2017, avec nos partenaires de la Saskatchewan et de l'Alberta comme de partout ailleurs au pays.

Nous avons réussi à nous en sortir en Ontario, parce que nous avons travaillé ensemble. Nous ne comprenons pas tout ce qui se passait aux États-Unis, mais nous avons travaillé avec nos producteurs. Nos producteurs étaient mobilisés, ils ont pris de bonnes décisions et ont agi de manière responsable. Il faudra que la même chose se produise au Manitoba, faute de quoi nous resterons frustrés.

Je pense que c'est tout ce que j'avais à dire pour l'instant.

● (1210)

Le président: Merci, monsieur Douglas.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Pearce, pour cinq minutes.

M. Quintin Pearce (directeur général, P. Quintaine, & Son Ltd.): Bonjour. Je m'appelle Quintin Pearce. Je suis directeur général de P. Quintaine & Son Ltd. Nous sommes des acheteurs d'ordres d'achat de bétail fournisseurs de truies et de verrats de l'Ouest canadien.

Cette entreprise familiale canadienne existe depuis 1968. Nous avons un poste d'achat à Red Deer, en Alberta, ainsi que deux au Manitoba. D'abord le lot d'une seule personne, l'entreprise a pris de l'expansion au point de devenir le principal acheteur canadien de truies et de verrats de reproduction au Canada.

Des parcs de groupage aux camions, le transport et la manutention sécuritaire et sans cruauté revêtent la plus grande importance dans nos activités. La biosécurité et le bioconfinement sont désormais des aspects incontournables de notre travail. Il y a longtemps que les truies et verrats ne sont plus élevés dans des enclos extérieurs. L'industrie porcine s'est rassemblée pour devenir une industrie concentrée et efficace. Or, toute grande concentration d'animaux ou d'organismes vivants prête le flanc à la transmission des maladies. Nous gérons la situation grâce à du personnel vétérinaire compétent et engagé, à du personnel de porcherie qualifié et sensibilisé et à des méthodes éprouvées. Il en résulte un système de production de porcs de grande qualité pour le Canada et le monde, à un coût raisonnable.

Les écllosions récentes du virus de la DEP nous inquiètent beaucoup. Ce virus est très dangereux et risque de nuire aux ventes intérieures comme à l'exportation. Il a des conséquences énormes sur les porcheries et les entreprises touchées avec qui nous travaillons. Nous continuons et nous continuerons donc de travailler avec tous les ordres de gouvernement afin d'affaiblir la charge virale qu'on observe dans les zones touchées, et nous ferons ce qu'il faut pour que le virus n'atteigne pas l'Ouest canadien.

Comme nous exportons vers les États-Unis les truies et les verrats que nous achetons, nous avons décidé de continuer de nettoyer et de désinfecter à nos propres frais, dans des centres de nettoyage approuvés, tout le matériel avant qu'il ne retourne au Canada. Nous faisons fréquemment l'objet d'inspections des autorités fédérales, provinciales et américaines approuvées par les abattoirs. Nous travaillons avec tous les ordres de gouvernement et avons reçu du financement de Cultivons l'avenir pour accroître nos niveaux de biosécurité et de bioconfinement.

Je demande aux gens ici rassemblés d'unir leurs forces, comme je travaille avec tous les ordres de gouvernement, les vétérinaires et les organismes de réglementation. Nous pouvons et nous devons tirer des leçons de l'expérience de ceux qui ont déjà été touchés par la maladie. La collaboration est la clé, et le temps presse.

● (1215)

Le président: Merci, monsieur Pearce.

Entendons maintenant M. Vielfaure.

M. Claude Vielfaure (président, HyLife Limited): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous donner du temps pour vous présenter notre point de vue aujourd'hui.

Je m'appelle Claude Vielfaure et je suis président de HyLife.

HyLife a été fondé en 1994 en coentreprise par deux familles, pour devenir rapidement le plus grand producteur porcin au Canada, avec sa production de 1,9 million de porcs produits chaque année au Canada et aux États-Unis. Nous avons des porcheries au Manitoba, en Saskatchewan et au Dakota du Nord.

HyLife exporte ses produits du porc un peu partout dans le monde; son siège social se trouve à La Broquerie, au Manitoba. HyLife a également des bureaux internationaux au Japon, en Chine, au Mexique et aux États-Unis. Nous possédons une usine de transformation qui transforme 1,7 million de porcs chaque année. Nous employons actuellement 1 900 personnes au Manitoba et en Saskatchewan, ainsi qu'à l'échelle de l'entreprise.

Nous avons une structure verticale englobant toutes les facettes de la production porcine, jusqu'aux baies de lavage et d'assainissement, dans lesquelles nous avons investi 1,5 million de dollars au cours des deux dernières années pour réagir à l'éclosion de DEP et accroître la biosécurité de nos produits.

Nous avons aussi des provenderies. Nous avons des flottes de transport pour les aliments du bétail et les animaux. Nous avons une entreprise de construction, une société de gestion du fumier qui applique le fumier conformément à la réglementation gouvernementale, ainsi qu'un centre de fabrication et de distribution de matériel agricole.

Vous avez déjà reçu bien de l'information sur la DEP, mais notre système de production englobe trois types d'installations. Il y a d'abord les maternités, où naissent les porcelets. Il y a ensuite les pouponnières, un deuxième endroit où ils sont placés. Enfin, nous transportons les bêtes vers nos porcheries de croissance-finition, où nous les élevons en vue de leur commercialisation. Évidemment, la DEP touche tous ces lieux et crée beaucoup d'excrétion virale, qui réinfectent les porcheries, ce qui nous préoccupe énormément. La DEP cause de la mortalité chez les porcelets, comme nous l'avons entendu aujourd'hui.

Il est important de répéter que la DEP ne peut pas se transmettre aux humains ni contaminer la chaîne d'alimentation humaine. Ce doit être très clair.

En date d'hier, quand j'ai préparé ma présentation, nous avions relevé 28 cas d'éclosion. Malheureusement, il y en a eu deux autres hier soir et probablement deux de plus qui ont été confirmés ce matin, si bien que le total s'élève à 32.

HyLife a été durement touché par le DEP au cours du dernier mois. Nous avons trois porcheries d'élevage de truies où nous gardons un total de 7 000 truies; nous avons 25 000 espaces en pouponnière et 40 000 espaces en porcherie de finition. Nous avons donc en tout 72 000 espaces répartis en 11 endroits qui ont été touchés au cours du dernier mois. C'est difficile.

Du point de vue de la biosécurité, nous avons réussi par le passé à endiguer les éclosions de DEP dans nos installations. Il y en a eu une l'an dernier. Nous avons réussi à éradiquer très rapidement la maladie. Cette année, toutefois, le virus se répand plus vite et touche un plus grand nombre d'installations, ce qui crée beaucoup d'excrétion virale et touche les lieux environnants à un rythme alarmant.

Bien que nous maintenions des protocoles de biosécurité rigoureux, dans la plupart des cas, nous croyons que le virus se propage non pas directement par les déplacements des porcs, mais dans l'air. Nous avons des signes qui indiquent que le virus se propage dans l'air. Nous avons érigé des clôtures entre divers lieux pour le vérifier. Après des pointes de vent, nous avons prélevé des échantillons sur les clôtures et nous sommes rendu compte qu'elles

étaient contaminées par le virus de la DEP. Le seul vecteur possible était l'air. Malheureusement, il est difficile à maîtriser.

Parmi nos stratégies de confinement, nous prenons actuellement des mesures supplémentaires afin de freiner la propagation de la maladie en réservant du personnel et du matériel exclusivement pour les lieux où la maladie a été dépitée, comme des camions pour le transport des animaux et des aliments pour animaux. C'est très complexe pour l'entreprise, qui doit veiller à disposer d'assez de matériel pour qu'une partie serve exclusivement en zone touchée pour prévenir la propagation de la maladie.

Nous déployons des stratégies de communications accrues avec tout le personnel de l'organisation afin de renforcer nos protocoles de biosécurité, pour sensibiliser le personnel et l'informer des risques associés à la maladie.

Nous avons reçu beaucoup d'aide du Bureau du vétérinaire en chef du Manitoba. Il a créé des zones tampons de 5 kilomètres autour des porcheries touchées. Il effectue de nouvelles analyses chaque semaine, et nous déployons nos stratégies dans toutes les installations où le virus a été observé le plus rapidement possible.

Nous prévoyons des perturbations de la chaîne d'approvisionnement à moyen et à long terme, compte tenu de l'intégration verticale de notre entreprise. La propagation de la DEP a créé un ralentissement important de la production, ce qui compromettra l'approvisionnement en porcs de l'usine de transformation d'Aliments HyLife. En date d'hier, nous évaluons déjà à 21 000 porcs les pertes attribuables à la DEP, ce qui aura une incidence directe sur nos ventes de porc à nos clients. La baisse de productivité découlant de la DEP nous placera en situation de désavantage concurrentiel pour l'approvisionnement en porc de nos clients nationaux et internationaux.

Pour ce qui est de nos revendications, nous demandons la mise en place d'un programme de camionneurs sûrs afin de sceller les remorques à la frontière américaine avant qu'elles n'entrent sur le territoire du Manitoba.

J'ai également une précision à faire sur le nettoyage. Il y a bien des façons de nettoyer une remorque. On peut la laver, mais qu'elle reste à moitié sale. On peut aussi la laver de manière à la rendre très propre.

● (1220)

Notre entreprise au Manitoba — et je connais beaucoup d'entreprises américaines qui en parleront aussi — fait inspecter ses remorques par une tierce partie. Après le nettoyage et la désinfection, nous prélevons des échantillons. Nous demandons ensuite à une tierce partie de venir vérifier si le nettoyage a été bien fait. C'est très important. Je suis certain que la plupart des installations aux États-Unis n'en font pas autant, et c'est très inquiétant.

Le nettoyage des remorques à la frontière vise à prévenir non seulement la DEP, mais toutes les autres maladies futures, pour assurer l'avenir de l'industrie. Il y a beaucoup de maladies aux États-Unis. Il y a beaucoup de souches différentes de maladies communes chez le porc, ce que nous ne voudrions pas voir traverser de notre côté de la frontière.

Le président: Pouvez-vous conclure rapidement, s'il vous plaît?

M. Claude Vielfaure: D'accord, je vais conclure.

La deuxième chose importante, c'est de continuer d'appuyer le Bureau du vétérinaire en chef de l'Ontario. Il nous aide beaucoup. Il manque pourtant de ressources, notamment pour les analyses, donc il faut continuer de l'appuyer.

Le président: Merci, monsieur Vielfaure.

Monsieur Rempel, vous avez cinq minutes.

M. Bill Rempel (directeur de l'exploitation, Steve's Livestock Transport): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous fournir l'occasion de vous présenter aujourd'hui les problèmes que la DEP nous cause au Manitoba et les craintes que la maladie suscite ailleurs dans l'Ouest canadien, tellement notre marché est intégré.

Je m'appelle Bill Rempel et je travaille pour Steve's Livestock Transport. Nous sommes une entreprise de location de camions pour le transport du bétail. Nous exploitons 130 camions, qui sont constamment sur les routes. Nous avons environ 400 employés, et 80 % de nos chargements se composent de porcs. Environ 70 % d'entre eux viennent du Manitoba, en grande partie du sud de la province. Nous avons des terminaux dans le Sud-Est du Manitoba, à Blumenort, en plein cœur de la zone la plus touchée; dans l'Ouest du Manitoba, à Brandon; ainsi qu'au centre de l'Alberta, à Red Deer. La plus grande partie de nos trajets s'effectue dans l'Ouest canadien, mais nous nous rendons également aux États-Unis.

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui à titre de transporteur sont immenses et semblent continuer de prendre de l'ampleur chaque jour. Nous sommes vraiment inquiets des différentes répercussions de la situation sur notre organisation. On n'a pas encore beaucoup parlé du stress émotionnel qu'elle engendre. Même si nous ne participons pas directement à la production porcine, nous sommes durement touchés par la situation. Dès qu'une nouvelle éclosion est signalée dans une porcherie, une nouvelle zone de protection est établie, ce qui vient avec des défis logistiques, des changements pour nous et les itinéraires de nos camions. Nous imposons une biosécurité et une surveillance accrue à nos travailleurs chaque jour.

C'est particulièrement lourd et difficile pour nos chauffeurs et nos employés responsables de la logistique ou du nettoyage. La planification des itinéraires nécessite beaucoup d'efforts. Il est arrivé souvent que nos camions restent littéralement coincés dans une ferme, à attendre les directives de différentes personnes et du VCO, au sujet de l'itinéraire à suivre à partir de là.

Cela représente beaucoup de travail et cause bien de ralentissements. Bien des personnes travaillent 7 jours sur 7 pour que nous gardions la tête hors de l'eau. La fatigue commence à se faire sentir. Quand un tel degré de vigilance et de biosécurité soutenu est nécessaire, c'est préoccupant pour nous.

Par ailleurs, nous manquons de matériel. Nous avons pris la décision de réserver des itinéraires et des remorques séparés pour les installations présentant un risque élevé. Ces remorques ne peuvent pas sortir de la zone touchée; elles ne peuvent être utilisées qu'à l'intérieur de la zone. Cela réduit notre efficacité et nous empêche d'utiliser librement notre équipement. Nous ne pouvons pas utiliser ces remorques ailleurs, ce qui crée une pénurie de remorques.

Depuis le début de l'éclosion, le nettoyage, la désinfection et le séchage mécanique des remorques sont beaucoup plus fréquents. Comme je l'ai déjà dit, il y a différentes formes de nettoyage. Les exigences sont de plus en plus grandes, et ce type de nettoyage est rendu si fréquent que notre centre de nettoyage de Blumenort, au Manitoba, fonctionne désormais à plein régime. Nous avons quatre quarts de travail. Nous offrons des services 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et nous sommes à pleine capacité.

Pour vous donner une idée concrète de ce que cela représente, il faut en moyenne trois heures à deux personnes pour suivre toutes les étapes du nettoyage et de la désinfection d'une remorque. C'est long.

Tout le travail supplémentaire que la situation exige, conjugué à l'utilisation réduite des installations, crée des contraintes qui ont des conséquences financières sur notre organisation.

Notre organisation a décidé jusqu'à maintenant d'isoler les remorques desservant les installations à risque élevé. Nous limitons les déplacements de nos camions. Nous sommes dans l'Ouest du Canada, donc nous avons un terminal en Alberta. Nos camions là-bas transportent des animaux dans les deux directions. Or, les camions ne peuvent plus aller partout. Évidemment, nous avons revu et mis à jour nos protocoles de biosécurité. Nous révisons et limitons continuellement les itinéraires, et nous cherchons maintenant des moyens d'agrandir notre centre de nettoyage.

Depuis 2013, année où le virus de la DEP a été détecté pour la première fois en Amérique du Nord, nous — comme toute l'industrie —, avons investi énormément afin de nous protéger du virus de la DEP. Nous avons dépensé des millions de dollars afin d'accroître notre capacité de nettoyage. Nous avons mis au point une méthode de séchage thermique, qui est un séchage à température élevée. Nous portons la température des remorques jusqu'à 165° F ou 170 ° F. Des études ont montré que l'exposition à cette température pendant au moins 12 minutes tue le virus.

Ces mesures ont englouti beaucoup de ressources. Nous ne sommes pas restés les bras croisés à espérer que les choses se règlent d'elles-mêmes. Nous avons été très actifs, l'industrie a été très active afin d'essayer de contenir la propagation du virus.

• (1225)

Je vous remercie de prendre le temps de nous écouter. Ce que nous vous demandons, qui pourrait sûrement nous aider, serait la mise en oeuvre d'un programme de camionneurs sûrs. Ce genre de programme nous aiderait de trois façons.

Premièrement, il réduirait le risque. À l'heure actuelle, nous nettoions nos remorques aux États-Unis, donc quand elles arrivent à la frontière, elles sont propres, mais les acteurs de l'industrie les relavent, si bien qu'il faut tout recommencer à zéro du côté canadien. Cela montre que le nettoyage effectué aux États-Unis n'inspire pas confiance. L'industrie se méfie, donc nous nettoions nos camions deux fois. Nous sommes persuadés que ce genre de programme réduirait le risque.

Ensuite, il libérerait du matériel, puisque nous n'aurions plus besoin de garder des remorques hors circuit si longtemps pour les laver aux États-Unis, les rapporter ici, puis les relaver.

Il réduirait sûrement les risques, améliorerait notre utilisation du matériel et ferait diminuer les coûts.

Je vous remercie du temps que vous nous consacrez aujourd'hui.

Le président: Merci.

Nous allons sans plus tarder commencer les questions.

Monsieur Anderson, vous avez six minutes.

M. David Anderson: Merci, monsieur le président. Je partagerai mon temps avec M. Falk.

J'aimerais seulement poser une question sur le nettoyage des camions. Serait-ce un bon compromis que d'aménager un centre de nettoyage de haute technologie au passage frontalier d'Emerson? Seriez-vous favorables à cela? Je suppose que les trois messieurs ici présents peuvent me répondre. Serait-ce un bon compromis pour réduire les risques, réduire les coûts et libérer de l'équipement? Les entreprises de camionnage et de transport...

M. Bill Rempel: C'est certainement une option. Nous nous trouvons à environ une heure de la frontière, à un peu plus d'une heure de l'endroit où se trouvent les installations que nous utilisons aujourd'hui, qui font l'objet d'inspections, et où les remorques propres sont vérifiées.

M. David Anderson: Quelle serait la position d'HyLife?

M. Claude Vielfaure: Quand nous vendons des porcs aux États-Unis, nous recourons aux services d'une tierce partie pour le camionnage. À l'interne, quand nous transportons nos porcs sur les territoires du Manitoba et de la Saskatchewan, nous utilisons nos propres camions, donc notre flotte et notre centre de nettoyage sont situés à un endroit central.

M. David Anderson: Vous avez votre propre centre de nettoyage, et cela vous satisfait.

M. Claude Vielfaure: Oui, mais nous n'y nettoyons pas de camions de retour des États-Unis.

M. David Anderson: J'ai une autre question à vous poser, après quoi je céderai la parole à M. Falk.

Qu'est-ce qui inquiète l'ACIA dans l'idée d'un programme des camionneurs sûrs? Qu'est-ce qui freine vos négociations? Est-ce un problème de confiance, parce que les camions traversent la frontière et que nous devons savoir que c'est bel et bien fait? Est-ce ce qui pose problème?

M. Bill Rempel: À l'heure actuelle, l'exigence, c'est que le camion soit propre quand il revient à la frontière. C'est l'exigence en vigueur aujourd'hui; si un camion ne répond pas à cette exigence, il ne peut pas rentrer au Canada.

M. David Anderson: D'accord.

Allez-y.

M. Ted Falk: Merci, monsieur Anderson.

Merci, monsieur le président, de me permettre de participer à la discussion ici ce matin, au Comité. Je remercie tous les membres du Comité d'assister à la réunion et d'avoir accepté de tenir une séance d'urgence.

Merci à nos témoins également.

J'étais ravi d'entendre le Dr Kochhar dire plus tôt — et je pense que c'est important que les Canadiens le sachent — que ce n'est pas une question de sécurité alimentaire ou de santé publique. C'est une question pour l'industrie du porc qui a une incidence sur notre production. C'est le problème auquel nous sommes confrontés, et ce n'est pas un problème de sécurité alimentaire.

Je veux passer en revue le protocole brièvement.

Messieurs Vielfaure, Rempel et Pearce ont tous les trois des installations dans ma circonscription, et je les connais. En fait, après avoir été député provincial, le père de M. Vielfaure a aidé les garçons, et il est arrivé à une occasion ou deux, lorsque j'ouvrais dans l'industrie, que son père a livré des porcelets à mes installations. J'ai donc de l'expérience dans l'industrie également car j'ai été un producteur dans le passé.

Nous avons des normes en matière de biosécurité très rigoureuses au Manitoba, et c'est quelque chose que vous cherchez toujours à améliorer. D'après ce que je comprends, lorsque vous acheminez une cargaison de porcelets aux États-Unis, vous les livrez à une installation, à une ferme, et vous supposez qu'ils sont exempts de virus. Vous préférez faire ce que nous avons fait dans le passé, dans le cadre du protocole spécial des camions dignes de confiance: vous vous rendez à la frontière, vous scellez les remorques et vous les

amener directement à un poste de lavage certifié, où ils sont lavés à l'eau chaude, désinfectés et séchés à température élevée.

Le protocole a été modifié en décembre. Ce protocole a été mis en oeuvre en 2014, lorsque nous avons eu une épidémie. Il semble avoir réglé la situation, mais maintenant que le protocole a été assoupli et modifié, nous avons une nouvelle flambée de diarrhée épidémique porcine.

Le problème est le suivant. Lorsque vous acheminez ces porcs à une installation aux États-Unis, votre seul point de contact est la porte arrière de la remorque, ce qui est minime. Lorsque vous revenez directement à la frontière, le véhicule est scellé et vous retournez au Canada. Lorsque l'on vous force à vous rendre à un poste de lavage aux États-Unis qui n'est pas certifié ou réglementé, où l'on utilise un tuyau d'arrosage à température faible, tout ce que l'on fait, c'est rincer le véhicule pour qu'il ait l'air d'être propre et de satisfaire aux exigences à la frontière. Par conséquent, vous vous exposez non seulement à un nettoyage avec de l'eau recyclée, qui est monnaie courante aux États-Unis, mais aussi à une installation où tous les types de remorques proviennent de l'industrie et de l'Iowa. Nous avons entendu le vétérinaire en chef dire que l'épidémie de diarrhée épidémique porcine est bien pire aux États-Unis. Vous vous êtes rendu à une installation qui est déjà contaminée, alors toutes les parties du camion sont infectées.

Est-ce le problème dont nous parlons?

• (1230)

M. Bill Rempel: Oui.

M. Claude Vielfaure: C'est exact. Vous avez tout à fait raison.

M. Ted Falk: Votre demande est en fait très simple: vous aimeriez que ce protocole des camions et des remorques dignes de confiance soit rétabli.

M. Claude Vielfaure: Oui.

M. Bill Rempel: C'est exact.

M. Ted Falk: En tant qu'industrie, vous avez d'autres problèmes pour ralentir la contamination ou la propagation de la maladie, mais vous croyez qu'étant donné que ce protocole a changé...

Eh bien, les données montrent qu'il y a une hausse. Les données scientifiques ne sont pas là pour faire un lien direct, mais les données existent.

M. Claude Vielfaure: C'est exact. Je pense qu'il y a deux aspects à la question. Il y a le programme des camionneurs dignes de confiance pour ce qui est d'empêcher la maladie de se propager dans la province. C'est important. Cependant, ce n'est pas toujours absolu. Si un virus se propage au pays — et je fais allusion à d'autres maladies également —, alors nous pouvons le contrôler. La diarrhée épidémique porcine étant une maladie à déclaration obligatoire, le vétérinaire en chef nous a beaucoup aidé dans ce dossier.

M. Ted Falk: De plus, vous demandez de l'aide du gouvernement et des ressources pour nettoyer des sites contaminés. Je pense que M. Dickson a dit qu'il y a 20 millions de gallons de fumier qu'il faut éliminer, et ce doit être fait avant octobre.

M. Claude Vielfaure: C'est exact. Cela met à rude épreuve l'équipement. Nous avons juste la bonne quantité d'équipement pour faire tout le travail. Lorsque vous avez des sites infectés, vous devez déployer cet équipement à ces sites seulement, si bien qu'il n'est pas utilisé aussi efficacement qu'il pourrait l'être. Si on les utilisait à des sites non infectés, on répandrait la maladie.

Le président: Merci, monsieur Vielfaure, et merci, monsieur Falk.

Nous allons maintenant entendre M. Longfield pour six minutes.

M. Lloyd Longfield: Merci, monsieur le président. Je croyais que j'allais avoir la parole après M. Peschisolido.

Ce que j'entends, c'est que la maladie transmise par voie aérienne est nouvelle. Les remorques n'ont pas encore été confirmées comme étant une source de propagation.

M. Claude Vielfaure: Évidemment, si elles ne sont pas nettoyées adéquatement, les remorques sont probablement la source première de propagation de la maladie. Les porcs vivants sont transportés dans des remorques, et s'il y avait une cargaison de porcs infectés avant, les risques d'infection sont très élevés si la remorque n'a pas été lavée parfaitement.

M. Lloyd Longfield: Le scellage à la frontière est l'une des mesures sur lesquelles je me posais des questions. Disons qu'une personne livre des porcs à l'une des stations aux États-Unis. La remorque est peut-être utilisée pour transporter des porcs entre d'autres opérations, ce que nous ne pourrions jamais savoir, et pourrait contaminer les animaux de différentes façons et avec différentes maladies. Cependant, nous devons sceller la remorque à un moment donné.

Les remorques devraient-elles être scellées à la livraison des animaux, ou devraient-elles l'être à la frontière?

M. Bill Rempel: Nous, en tant que transporteurs, ne sommes pas autorisés à transporter des marchandises aux États-Unis. Nous ne pouvons pas aller du point de chargement au point de déchargement. Cela va à l'encontre de la réglementation aux États-Unis. Nous ne sommes pas autorisés à le faire.

C'est une option, mais je pense qu'il y a un point de contrôle à la frontière. Je pense que c'est la raison pour laquelle c'était si efficace.

M. Lloyd Longfield: J'ai essayé de me rendre à ce point de contrôle et je me disais que si la contamination est élevée avec les porcelets aux États-Unis, alors nous devons isoler le problème en quelque sorte. On le fait par réglementation en ce moment.

M. Bill Rempel: C'est exact.

M. Lloyd Longfield: Merci au représentant de Maple Leaf de se joindre à nous. Pour gérer ces situations, avec les exploitants de plus petite taille, y a-t-il des variables que nous devons examiner pour ce qui est de la taille et des opérations? Maple Leaf travaille-t-il avec l'ACIA pour essayer de régler le problème?

• (1235)

M. Greg Douglas: Pas en ce moment. Nous nous concentrons sur nos propres granges et cherchons à améliorer la biosécurité dans les cinq zones tampons.

Lorsque j'étais en Ontario avec le MAAARO, nous recevions du soutien en matière de biosécurité de l'ACIA. Elle nous a aidé avec les petits producteurs en Ontario. Vous soulevez un excellent point en disant que l'ACIA a de l'expertise en matière de biosécurité qu'elle pourrait mettre à contribution au Manitoba pour aider les petits producteurs pour le nettoyage et la désinfection, du point de vue de la biosécurité, pour qu'ils puissent contribuer à maintenir l'ensemble du système propre.

M. Lloyd Longfield: Merci. Quelle forme cette collaboration prendrait-elle? Des représentants de l'ACIA en Ontario se rendraient-ils au Manitoba, des gens qui ont de l'expérience, ou des gens de Maple Leaf? Y a-t-il une possibilité de partenariat?

M. Greg Douglas: L'ACIA a les ressources. Lorsque les responsables traitent avec des maladies à déclaration obligatoire, telles que l'influenza aviaire ou la maladie débilitante chronique dans

l'Ouest canadien, ils se rendent à une ferme et travaillent avec le producteur pour assurer le nettoyage et la désinfection.

L'ACIA a ces ressources en Ontario, mais aussi partout au Canada. Il y a certainement des ressources en Colombie-Britannique qui pourraient être déployées au Manitoba pour venir en aide à ces producteurs.

Il ne s'agit pas seulement de les aider. Il faut contrôler et fournir les solvants adéquats aux producteurs et leur expliquer comment les utiliser. C'est très technique. Des entreprises comme Maple Leaf et HyLife le font à longueur de journée dans leurs usines et leurs fermes, mais les producteurs de plus petite taille n'ont pas cela. Ils se sentent exaspérés et ont besoin d'aide; ils ont besoin qu'il y ait une communication.

Ils savent à qui s'adresser. La vétérinaire en chef au Manitoba a fait de l'excellent travail, et je discuterai avec elle probablement au cours de la prochaine heure. Cependant, le gouvernement fédéral doit s'engager auprès des agriculteurs et des transformateurs pour assurer la santé animale.

Je sais que vous nous avez entendu dire dans le passé, en parlant de la santé animale de façon générale, qu'il s'agisse de la fièvre aphteuse ou de la peste porcine classique, que toutes ces maladies sont très sérieuses et que l'ACIA doit être plus présente et assumer un rôle plus important.

M. Lloyd Longfield: Très bien. Merci.

Nous avons examiné le transport des animaux dans une étude précédente, ce qui s'inscrit probablement dans l'ensemble de ce dossier, en ce qui concerne l'éventail des activités en matière de transport et de la réglementation connexe, ainsi que la protection des animaux durant le transport.

M. Greg Douglas: C'est exact, oui. Nous avons examiné cette question dans le passé.

Au Manitoba, nous avons une industrie très engagée. C'est une grande industrie. Puisque nous sommes responsables, nous avons des ressources pour veiller à ce que les animaux soient transportés dans des conditions humaines, mais aussi en assurant la meilleure biosécurité possible. La collaboration avec les producteurs est un problème récurrent pour l'industrie et les gouvernements.

M. Lloyd Longfield: Excellent.

Pour revenir aux témoins, en ce qui concerne le nombre d'épidémies, avons-nous une idée de la taille des opérations? La taille des opérations est-elle importante? Les éclosions surviennent-elles dans certains types d'opérations? Y a-t-il un lien quelconque?

M. Claude Vielfaure: Il n'y a aucun lien entre la taille et la maladie. Un virus peut frapper n'importe quel animal. Ce pourrait être deux porcs dans une installation ou 10 000 porcs. Mais le taux d'excrétion du virus dans une installation est beaucoup plus élevé lorsqu'il y a un grand nombre d'animaux infectés. Le virus devient transmissible par voie aérienne et il y a de nombreux virus pouvant infecter les sites environnants.

M. Lloyd Longfield: Depuis 2014, nous nous penchons sur la transmission par voie aérienne et sur d'autres façons de transmettre...

M. Claude Vielfaure: Des recherches scientifiques ont été menées aux États-Unis qui montrent que le virus peut être transmis sur plus de 10 milles dans des conditions parfaites.

M. Lloyd Longfield: L'Université de Guelph se trouve dans ma circonscription. Participe-t-elle à des recherches à ce sujet, ou pourrait-elle le faire?

M. Claude Vielfaure: Je ne sais pas ce que fait l'Université de Guelph.

M. Lloyd Longfield: Parfait. Merci.

Le président: Merci, monsieur Vielfaure et monsieur Longfield. Madame Brosseau, vous avez six minutes.

Mme Ruth Ellen Brosseau: Merci, monsieur le président.

Je dirais seulement que c'est un peu inquiétant. Nous avons reçu M. Kochhar de l'ACIA, et il a dit que la diarrhée épidémique porcine est transmise par contact direct avec un porc malade.

Claude, vous avez mentionné des travaux qui sont menés avec les États-Unis et des tests que vous avez faits sur place relativement à la transmission par voie aérienne. Nous n'avons pas discuté de ces sujets avec le dernier groupe de témoins. C'est quelque peu alarmant.

Je sais que M. Longfield a soulevé la question. Des travaux de recherche sont-ils menés à ce sujet? Vous faites les recherches. Vous investissez. J'imagine qu'on devrait recommander au gouvernement de se pencher sur la question pour mieux comprendre la façon dont la maladie est transmise.

Je voulais parler un peu des vaccins. Comment fonctionnent-ils?

Je sais que l'ACIA a dit qu'avec l'approbation d'urgence, nous permettons à ces vaccins d'être expédiés au pays. Tout ce que vous devez faire, c'est de communiquer avec votre vétérinaire, qui fera une commande.

D'où proviennent ces vaccins? Sont-ils efficaces? Combien coûtent-ils? Je veux simplement mieux comprendre.

• (1240)

M. Claude Vielfaure: Je sais que les vaccins n'empêcheront pas la maladie de contaminer votre troupeau; c'est certain. Il y a aura des signes cliniques. Je crois que le taux de mortalité sera pratiquement le même. La seule chose qu'elle réduira, c'est la période d'excrétion du virus. Greg, de Maple Leaf, connaît peut-être mieux le vaccin, qui n'est pas encore utilisé commercialement.

Mme Ruth Ellen Brosseau: Greg, pourriez-vous vous prononcer là-dessus, s'il vous plaît?

M. Greg Douglas: D'accord.

Il y a deux vaccins disponibles que le Dr Kochhar a mentionnés, mais aucun des deux n'est très efficace. Comme Claude l'a mentionné, ils peuvent réduire la période d'excrétion du virus mais ils ne réduiront pas la présence de la maladie, et ils n'ont pas été largement utilisés car les producteurs essaient d'éliminer la maladie plutôt que de maîtriser le virus de la diarrhée épidémique porcine.

Cela dit — et vous avez posé une bonne question —, la VIDO a un vaccin qui est en train d'être produit en Europe à l'heure actuelle qui pourrait être utile dans les prochains mois. On ne sait pas quand il sera disponible.

Quand le Dr Kochhar a mentionné que l'on accélérera le processus d'accès à un nouveau vaccin, ce pourrait être pour bientôt. Mais là encore, pendant que la VIDO se penche sur une solution d'un point de vue pratique ou scientifique, reste à voir comment l'application sera utilisée commercialement dans les troupeaux canadiens. On espère qu'il pourra vraiment contribuer à protéger les animaux, mais à l'heure actuelle, les mesures de biosécurité, d'élimination, de nettoyage et de désinfection sont tout ce que nous avons. Elles ne sont pas très efficaces, puisque nous devrions avoir des options de vaccin disponibles comme nous en avons pour d'autres maladies.

Mme Ruth Ellen Brosseau: Le premier cas de diarrhée épidémique porcine au Canada a été confirmé par l'ACIA le 24 janvier 2014. Nous sommes maintenant le 15 juin 2017.

Dans votre exposé, vous avez mentionné un manque potentiel de collaboration et de transparence à l'ACIA, et le fait que le gouvernement fédéral n'est peut-être pas aussi engagé qu'il devrait l'être. Lorsque l'ACIA a comparu devant nous dans le premier groupe de témoins, j'ai demandé si la diarrhée épidémique porcine est une maladie qui est surveillée à l'échelle fédérale, et le Dr Kochhar a parlé de l'OIIE, l'Organisation mondiale de la santé animale.

Pourriez-vous parler de l'importance du leadership fédéral dans ce dossier? À l'heure actuelle, nous parlons du Manitoba, mais c'est arrivé en Ontario et au Québec. Je pense qu'il faut un meilleur leadership fédéral. Je sais que le ministre a parlé hier et a dit qu'il allait travailler avec l'ACIA et que plus de mesures seraient prises et plus de discussions auraient lieu. Je me demande seulement si vous pourriez nous en dire un peu plus sur ce qui s'est passé en Ontario et sur ce que vous constatez en ce moment.

M. Greg Douglas: Oui, je pourrais en parler longuement. Je me rappelle très bien ce jour en janvier 2014. C'était en fait le laboratoire de santé animale de l'Université de Guelph qui a confirmé la présence de la maladie en Ontario. Nous avons ensuite travaillé avec l'industrie. Nous nous étions préparés au préalable avec notre industrie car nous voyions la situation évoluer aux États-Unis.

Harpreet est l'un de mes amis, mais malheureusement, l'ACIA n'était pas un partenaire régulier à cet époque. Elle a fini par le devenir en offrant du soutien en matière de sécurité, puis lorsque nous avons commencé à nous apercevoir que la nourriture était un facteur, elle nous a aidé en effectuant des tests. Il a fallu que l'OIIE demande aux États-Unis de rendre des comptes sur leur situation concernant la diarrhée épidémique porcine et que les Canadiens emboîtent le pas pour que l'ACIA s'engage vraiment auprès des fermes à l'échelle provinciale.

En réponse à votre question — je sais que c'est une longue réponse —, je ne pense pas que l'ACIA soit très présente en ce qui concerne la santé animale. Je pense qu'elle doit renouveler son engagement à l'égard des maladies émergentes. Nous avons rendu cette maladie une maladie à déclaration obligatoire immédiate avec notre laboratoire et nos vétérinaires en Ontario, comme l'ont fait le Québec, le Manitoba et l'Alberta. Elle résiste à l'épreuve d'être une maladie à déclaration obligatoire réglementée à l'échelle fédérale. La catégorie dans laquelle on veut la placer est matière à débat. Mais lorsqu'une situation survient au Canada qui touche plus de provinces, cela peut avoir une incidence sur les producteurs au pays, sur l'économie, les communautés et les animaux, si bien que le gouvernement fédéral a un mandat et doit rendre des comptes. Je peux paraître sévère, mais un grand nombre de mes amis vétérinaires au Canada partagent mon point de vue.

• (1245)

Le vice-président (M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC)): Merci beaucoup, madame Brosseau.

Monsieur Peschisolido, vous avez la parole pour six minutes.

M. Joe Peschisolido (Steveston—Richmond-Est, Lib.): Merci, monsieur le vice-président.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins.

Monsieur Douglas, j'aimerais revenir sur vos propos concernant le rôle du gouvernement fédéral. Bien entendu, on retrouve cette maladie à plusieurs endroits en Amérique du Nord. Le terme utilisé vous importe peu, mais vous dites que l'ACIA devrait jouer un rôle plus important. Pourriez-vous nous expliquer précisément ce que l'ACIA devrait faire, selon vous?

M. Greg Douglas: C'est une bonne question.

Auparavant, une épidémie importante sévissait une fois tous les 10 ans. Aujourd'hui, elles sont plus nombreuses et plus fréquentes, que ce soit la DEP ou l'ESB, par exemple. J'ai eu beaucoup à faire lors de l'épidémie de l'ESB au début des années 2000, du H1N1, de la grippe aviaire, et de bien d'autres. Il y a quelques années, l'Ebola constituait une menace. Il y a aussi eu le SRAS. La santé animale demeure une source constante de menaces au Canada. Je crois qu'il est difficile de comprendre où se situe le gouvernement fédéral sur la question. Actuellement, l'ACIA relève de Santé Canada. Depuis qu'elle ne relève plus d'Agriculture Canada, la santé animale semble être orpheline.

Je sais qu'une stratégie est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un document intéressant qui précise ce que nous savons depuis de nombreuses années. Mais, sur le plan opérationnel, l'ACIA semble être absente de la chaîne de rapport sur ces dangers réels dans le monde. Je crois que le moment est venu de changer cela. L'épidémie de DEP au Manitoba montre vraiment que le fédéral doit assurer une présence continue. Je ne dis pas que le gouvernement fédéral devrait jouer le rôle de chef de file, mais il doit collaborer avec tous les ordres de gouvernement. Les municipalités ont un rôle à jouer dans ce processus. L'industrie aussi a un rôle important à jouer. Mais, le gouvernement fédéral doit reprendre sa place en matière de santé animale, et cette épidémie n'est qu'un exemple des situations où nous l'avons remarqué.

Une nouvelle épidémie de rage s'affirme dans le sud-ouest de l'Ontario. Auparavant, cette maladie était sous la responsabilité du fédéral; il était le principal intervenant. Aujourd'hui, il laisse les provinces assumer cette compétence. C'est triste, car cette maladie a une incidence sur la santé humaine. La DEP n'en a pas, mais elle peut avoir de sérieuses incidences sur les communautés touchées. C'est certainement le cas en ce moment au Manitoba.

M. Joe Peschisolido: Monsieur Douglas, lorsque vous parlez d'un manque de communication et de transparence, faites-vous référence à la communication entre l'ACIA et les organisations provinciales homologues ou entre l'ACIA et les intervenants?

M. Greg Douglas: Toutes les communications. Dans le cadre de la gestion d'une épidémie, que ce soit l'ESB ou la grippe aviaire, par exemple, tout le monde doit savoir ce qui se passe en tout temps afin de prendre des décisions responsables, y compris les résultats des tests, les endroits affectés et quelles pièces d'équipement ont été nettoyées et lesquelles ne l'ont pas été. La transparence est absolument essentielle pour tous les intervenants dans le réseau afin qu'ils puissent contribuer à la solution.

M. Joe Peschisolido: Monsieur Pearce, vous dites que vous et votre entreprise faites tout en votre pouvoir pour empêcher que cette maladie n'atteigne l'ouest du pays. Pourriez-vous nous donner plus de détails sur vos efforts et nous dire ce que l'ACIA et le gouvernement fédéral pourraient faire pour vous aider en ce sens?

M. Quintin Pearce: D'abord, même si l'ancienne réglementation a été rétablie et que nous ne sommes plus tenus de nettoyer toutes les pièces d'équipement qui nous reviennent des États-Unis, que ce soit une exigence ou non, nous devons le nettoyer, sinon nous n'aurions aucun client.

Nous avons également sollicité la participation des provinces et de l'industrie pour nous aider. Nous achetons des stations; nous assemblons des parcs de groupage. Les gens nous amènent des animaux ayant des statuts de santé différents. Peu importe ce que nous faisons, il est clair que nous aurons un microbe dans notre installation. Même si tout est propre, le lendemain, ce ne l'est plus.

Nous concentrons surtout nos efforts sur l'élaboration de procédures de confinement biologique pour éviter que des microbes n'entrent dans notre station. Lorsque nous achetons du bétail, nous l'envoyons ailleurs le plus rapidement possible. Si j'achète des animaux aujourd'hui, je veux que demain ils soient sur un camion à destination d'une usine de transformation. Ainsi, s'ils ont attrapé quelque chose, ils ne le laissent pas leurs excréments contaminés derrière eux dans notre station.

• (1250)

M. Joe Peschisolido: D'accord.

Monsieur Vielfaure, vous dites que vous menez des activités en Saskatchewan, au Manitoba, dans le Dakota du Nord, ainsi qu'outremer au Japon, en Chine et peut-être en Corée.

M. Claude Vielfaure: Outremer, nous nous menons des activités au Japon et en Chine. Nous menons aussi des activités au Mexique, mais nos activités de production se déroulent uniquement en Chine.

M. Joe Peschisolido: J'aimerais profiter de l'occasion pour vous demander pourquoi l'industrie porcine n'est plus présente dans ma région. Je représente la circonscription de Steveston—Richmond Est. On me dit qu'il y a longtemps, avant la Guerre de Corée, la plus importante industrie porcine se trouvait non seulement en Colombie-Britannique, mais au large de Sea Island. Croyez-vous qu'il soit possible de rétablir l'industrie porcine dans cette région?

Je vais précéder ma question en disant ceci. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que la production de porcs jouit d'une bonne image. Je représente un grand groupe de Canadiens, notamment des gens d'origine chinoise et japonaise, qui souhaitent consommer du porc canadien.

Serait-il possible de rétablir l'industrie porcine en Colombie-Britannique? Quelles mesures pourrait-on adopter pour éviter que l'image du porc canadien ne soit ternie par cette épidémie?

M. Claude Vielfaure: D'abord, concernant l'industrie porcine, les conditions économiques jouent un rôle important dans le choix de l'endroit pour la production de porc et de fourrage. De grandes étendues de terre et des usines à proximité joueront sur votre décision de l'endroit où construire vos installations. Cela ne correspond peut-être pas à ce que l'on retrouve en Colombie-Britannique.

Ensuite, la réputation du porc canadien dans le monde est excellente. Nous vendons beaucoup de porc au Japon sous la marque HyLife. Il est très favorablement perçu. Grâce à de grandes étendues de terre de qualité et à une image propre, le porc canadien est très populaire outre-mer.

Le président: Merci, monsieur Peschisolido.

Ceci met un terme à cette séance. Je tiens à remercier tous les participants de nous avoir aidés à attirer l'attention sur cette question importante qui, dans une certaine mesure, menace l'industrie porcine.

Monsieur Pearce, monsieur Vielfaure, monsieur Rempel, merci d'avoir accepté notre invitation.

Il nous reste quelques minutes pour convenir de la marche à suivre concernant les recommandations qui nous ont été faites aujourd'hui.

Nous allons suspendre la séance pour laisser le temps aux gens de quitter la salle. [La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>